

LES RISQUES

Les 21 communes du territoire des petits côtiers toulonnais sont soumises à trois risques d'inondation liés à la géographie et au climat méditerranéen :

- l'inondation par débordement de cours d'eau,
- l'inondation par ruissellement,
- l'inondation par submersion marine.



Au côté des élus, des services de l'État, des collectivités territoriales, vous, syndicats de copropriétaires, avez un rôle majeur à jouer dans l'information des résidents sur les risques qu'ils encourent.

Ce document vise à vous aider à améliorer la sécurité des parties communes et limiter les dommages susceptibles d'être causés par les inondations.



POUR PLUS D'INFORMATIONS
Faites réaliser **GRATUITEMENT**
votre diagnostic de vulnérabilité :
papitpm@metropoletpm.fr

Toutes les informations sur

<https://metropoletpm.fr/service/article/ protegez-habitation>



SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES

partenaires de la prévention et de la sécurité face au risque inondation



BANDOL • LE BEAUSSET • LA CADIÈRE D'AZUR • CARQUEIRANNE
LE CASTELLET • LA CRAU • ÉVENOS • LA FARLÈDE • LA GARDE
HYÈRES • OLLIOULES • LE PRADET • LE REVEST-LES-EAUX
SAINT-MANDRIER-SUR-MER • SANARY-SUR-MER
LA-SEYNE-SUR-MER • SIGNES • SIX-FOURS-LES-PLAGES
SOLLIÈS-VILLE • TOULON • LA VALETTE-DU-VAR



Groupement L'Agence Mère - Maison régionale de l'eau. © Pastor/TPM - Impression : SIRA - Ne pas jeter sur la voie publique.

L'ANTICIPATION : PREMIÈRES MESURES DE PROTECTION

ANTICIPER C'EST

REPÉRER LES POINTS DE VIGILANCE AVANT QU'UNE INONDATION SE PRODUISE

Les parkings souterrains, un piège mortel

Que faire ?

Informez les utilisateurs sur les comportements à adopter par un affichage spécifique téléchargeable sur : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/plaquettes-a10459.html>



L'électricité, le gaz, l'eau, tout couper

Coupures des réseaux, risques d'électrocution ou explosion, refoulement des eaux, sont autant de conséquences que peuvent provoquer des inondations.

Que faire ?

Lors de l'alerte inondation, il est important de couper les réseaux d'électricité, de gaz et d'eau des habitations vulnérables (rez-de-chaussée et premier étage). Après l'inondation, il faut attendre les consignes des autorités pour pénétrer dans son bâtiment s'il a subi des dommages, ou la vérification d'un professionnel avant de rallumer l'électricité, le gaz ou de boire l'eau du robinet.

Les ordures ménagères, éviter de polluer

Emportées lors des inondations, les ordures ménagères constituent une source de pollution importante.

Que faire ? Préalablement à l'évènement météo, dès la vigilance, veillez à fermer le local des poubelles afin d'éviter toute dérive ou fixer les conteneurs.

INFORMER LES RÉSIDENTS SUR LES RISQUES ENCOURUS

Deux applications gratuites indispensables à connaître et télécharger :

VIGIE RISQUES,

l'application de prévention des risques spécifique à la Métropole TPM.



My PREDICT,

l'application de prévision météorologique.



S'inscrire à TéléAlerte F24 gratuitement, pour être averti en temps réel.

C'est un système d'alerte par SMS pour être informé en cas de risques. La demande d'inscription se fait auprès de la commune ou directement sur la page web de la ville, dédiée à cette thématique ou la page générique <https://www.acces-gedicom.com/Subscriptions/index.jsp?CustId=568>

Les 12 communes de la Métropole bénéficient de ce service.

METTRE EN PLACE DES MESURES DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DANS LES PARTIES COMMUNES

Guide de recommandations



Faire un diagnostic de vulnérabilité

Consultez ces documents sur le site de la Métropole